



ARRETE MUNICIPAL N° 07/2017

INTERDICTION DE PRATIQUE DU FOOTBALL SUR LE TERRAIN MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de Wimmenau,

Vu l'état du terrain municipal de football,

Vu les précipitations de ce jour,

Vu les rencontres prévues,

DECLARONS

Article 1 : Le terrain de football est impraticable pour la rencontre de ce Dimanche, 26 novembre 2017.

Fait à Wimmenau, le 26 novembre 2017

Le Maire
Marc Ruch